

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021
Mairie de Vianne – Salle du Conseil Municipal

DATE DE CONVOCATION : 07 OCTOBRE 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, MERCADIE Sylvie, GIURIATO Adrien, FRICARD Daniel, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, GALLO Anthony, RAMADOUR Maria.

ONT DONNÉ PROCURATION – WILMOUTH Solène, AIME Catherine, CARRERE Stéphanie.

ABSENT – CEREAS Serge.

ABSENT EXCUSÉ – SENGÈNES Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MERCADIE Sylvie –

Assistaient également à la séance : Madame BOUDON Céline – Adjoint Administratif –
Messieurs LONGUEVILLE Georges, journaliste –

La séance est ouverte par Madame BENLLOCH Laurence,
Maire et Présidente de séance, ce jour,
Mardi 12 Octobre 2021 à 13h35

Ordre du jour :

- **Approbation de la séance du 17 août 2021 -**
- **Adhésion à la mission « CONSIL47 » du Centre de Gestion –**
- **Mise en place des 1607 heures –**
- **Création d'emploi avec tableau des emplois –**
- **Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences -**
- **Questions diverses –**

Approbation de la séance du 17 août 2021

Madame le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques complémentaires à formuler sur ce compte rendu. Aucune observation n'étant à relever, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte rendu de cette séance.

Adhésion à la mission « CONSIL47 » du Centre de Gestion -

Madame le Maire indique à l'Assemblée que le CDG47 a mis en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique pour les collectivités et établissements publics adhérents.

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes ainsi que l'abonnement à CONSIL-MAG.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure des conseils et une aide à la rédaction et à la publication des actes réalisés en la forme administrative.

La cotisation annuelle de cette mission s'élève à 825 € par an.

Aucune observation n'étant à relever, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion à la mission « CONSIL47 » du Centre de Gestion.

Mise en place des 1607 heures -

Madame le Maire indique à l'Assemblée que l'article 57 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 pose le principe de l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022 de respecter les règles des 1607 heures annuelles de travail, soit 35 heures par semaine pour un agent à temps complet.

Cette durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1607h (soit 35 heures hebdomadaires) est calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	25
Jours fériés	8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	= 1607h

La circulaire NOR RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique rappelait qu'il est « de la responsabilité des employeurs publics de veiller au respect des obligations annuelles de travail de leurs agents ».

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607h doivent être supprimés.

En conséquence, la collectivité doit délibérer avant le 1^{er} janvier 2022 pour se mettre en conformité avec ces nouvelles règles dans le respect du dialogue social.

Considérant l'octroi par le Maire d'un jour de congé annuel supplémentaire extralégal (journée du Maire octroyée pour le pont de l'Ascension).

Considérant la rencontre du 24 février 2021 de Madame le Maire avec les représentants syndicaux, deux membres de la commission du personnel, et le secrétaire de mairie en sa qualité de responsable des agents.

Vu l'avis du comité technique du 14 septembre 2021,

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- **La fixation de la durée annuelle de travail des agents sur la base des 1607h :**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35h pour l'ensemble des agents à temps complet.

Pour les agents à temps non complet, le temps de travail hebdomadaire est fixé en application de la délibération créant l'emploi à temps non complet.

Compte tenu de cette durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT), ni de jours de congés supplémentaires dit « journée du Maire ».

- **La détermination des cycles de travail :**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services de la commune est fixée comme suit :

- ❖ Service technique :

- 35 heures sur 5 jours (espaces verts, entretien des bâtiments communaux)
- 35 heures annualisées (ménage des bâtiments communaux et école)
- 32 heures annualisées (ménage des bâtiments communaux et cantine scolaire)

- ❖ Service culturel :

- 22 heures sur 3,5 jours (bibliothèque et permanence patrimoine l'été)

- ❖ Service administratif :

- 35 heures sur 4,5 jours

Au cours de ces plages fixes, la totalité du personnel des services doit être présent.

Les agents sont tenus d'effectuer chaque mois un nombre d'heures de travail correspondant à la durée réglementaire.

- **L'instauration de la journée de solidarité :**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, a été instituée le lundi de Pentecôte (délibération n° 2021_043 du 17 août 2021).

Aucune observation n'étant à relever, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette mise en place.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la mise en place des 1607 heures qui entrera en application au 1^{er} janvier 2022.

Création d'emploi avec tableau des emplois -

Madame le Maire indique à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grades, des promotions internes...

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Il convient donc, en raison d'éventuels avancements de grades, et afin d'éviter de multiples délibérations, de créer :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- 5 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- 5 emplois d'Adjointe Technique Principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe,

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C, de filières et grades correspondants.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Date et N° de création de la délibération	Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ouvert au contrat - type de contrat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus
Service/Pôle ADMINISTRATIF								
00/10/2021- N°2021-000	Secrétariat de Mairie polyvalent	Adjoint administratif principal de 1° classe Adjoint administratif principal de 2° classe Adjoint administratif	C	35h	non	2	3	2
...	...	...	...	...		2	3	2
Service/Pôle TECHNIQUE								
00/10/2021- N°2021-000	Agents d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts	Adjoint technique principal de 1° classe Adjoint technique principal de 2° classe Adjoint technique	C	35h	oui - art 3-3 5°	5	13	4
00/10/2021- N°2021-000	Cantinière	Adjoint technique principal de 1° classe Adjoint technique principal de 2° classe Adjoint technique	C	32h	non	1	3	1
...	...	...	...	...		6	16	5
Service/Pôle PATRIMOINE								
00/10/2021- N°2021-000	Responsable bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint territorial du patrimoine	C	22h	non	1	2	1
...	...	...	...	...		1	2	1

Aucune observation n'étant à relever, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces créations d'emplois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la création d'emploi ainsi que la modification du tableau des emplois.

Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences -

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2021-015 en date du 31 mars 2021, 2 contrats « Parcours emploi compétence » d'une durée hebdomadaire de 20 heures ont été créés :

- un contrat de 6 mois allant jusqu'au 21 octobre 2021,
- un contrat de 7 mois allant jusqu'au 03 novembre 2021

Il est proposé au conseil municipal de prolonger ces contrats dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : agents d'entretien des collectivités
- Durée des contrats : 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC

Ces contrats continueront de bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 80%.

Aucune observation n'étant à relever, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces prolongations de contrat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la prolongation des contrats « parcours emploi compétences ».

QUESTIONS DIVERSES

❖ Journée citoyenne

Madame DIDIER Sophie, conseillère municipale, invite tous les bénévoles à participer à la journée citoyenne qui se déroulera samedi 16 octobre 2021 de 9h à 12h.

La séance est levée à 13 heures 45 minutes

BENLOCH Laurence	CAYROU Patrick	MERCADIE Sylvie	GIURIATO Adrien
WILMOUTH Solène <i>Pouvoir à BENLOCH Laurence</i>	FRICARD Daniel	AIME Catherine <i>Pouvoir à DIDIER Sophie</i>	CHAMINADE Daniel
DIDIER Sophie	GALLO Anthony	CARRERE Stéphanie <i>Pouvoir à MERCADIE Sylvie</i>	MARTINEZ Guy
CEREA Serge <i>Absent</i>	RAMADOUR Maria	SENGENES Bernard <i>Absent excusé</i>	